

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2023.01003**

**TRAVAUX PORTANT SUR L'ÉQUIPEMENT  
COMMUNAUTAIRE (EMC) DU VAL D'ONZON –  
AMÉNAGEMENT D'UNE BOUCLE NATURE, PATRIMOINE  
ET DESIGN – LOT N°1 VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS  
OUVRAGES DE RÉTENTION ENTERRÉS : MARCHÉ  
CONCLU AVEC EIFFAGE ROUTE CENTRE EST –  
LOT N°2 ESPACES VERTS : MARCHÉ CONCLU AVEC  
AU CARRE VERT**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L 5211-10 du code général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R2123-1-1°, R2123-4 du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020 portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00064 en date du 23 février 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

VU la délibération 2023-065 du Conseil Municipal de la Ville de Sorbiers en date du 29/03/2023, et la décision n° 2023.00320 de Saint-Étienne Métropole en date du 19/04/2023, approuvant la convention de groupement de commandes afin d'organiser de manière commune une procédure de consultation pour la réalisation de travaux portant sur l'équipement communautaire (EMC) du Val d'Onzon – Aménagement d'une boucle nature, patrimoine et design, dont le coordonnateur est Saint-Etienne Métropole,

CONSIDERANT la consultation relative aux travaux portant sur l'équipement communautaire (EMC) du Val d'Onzon – Aménagement d'une boucle nature, patrimoine et design, organisée par Saint-Etienne Métropole du 23/05/2023 au 20/06/2023 à 12h00, ayant fait l'objet d'une publicité sur le site internet de Saint-Etienne Métropole et dans le journal La Tribune le Progrès et l'Usine Nouvelle,

CONSIDERANT que pour le lot n°1 : voirie et réseaux divers ouvrages de rétention enterrés, 4 entreprises ont remis une offre dans les délais :

- EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, 17 boulevard Charles Voisin, 42162 Andrézieux-Bouthéon,
- EUROVIA DALA, agence de Saint-Etienne, 20 rue des Lites, 42650 Saint-Jean-Bonnefonds,
- COLAS France, 4 rue Frédéric Baït, 42011 Saint-Etienne,
- Groupement STAL TP/COIRO SAS/COIRO FOREZ, 5 rue Salvador Allende, 42350 La Talaudière,

CONSIDERANT que pour le lot n°2 : espaces verts, 4 entreprises ont remis une offre dans les délais :

- AU CARRE VERT, 5 rue des Haveurs, ZA Charles Chana, 42230 Roche-la-Molière,
- ID VERDE, 405 avenue des frères Lumière, 69730 Genay,
- LAQUET LOIRE AUVERGNE / LAQUET SAS, 34 rue du Bardot, 42000 Saint-Etienne,
- GENEVRAY / RIVOIRE, 562 rue Saint-Alban, 38200 Vienne,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 09 octobre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20230928-C202301003ID

Date de mise en ligne : 09 octobre 2023

CONSIDERANT que les offres conformes ont été jugées au regard des critères énoncés au règlement de la consultation, à savoir le prix des prestations pondéré à 40 % et la valeur technique pondérée à 60 %,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse que pour le lot n°1 : voirie et réseaux divers ouvrages de rétention enterrés, l'offre après négociation proposée par la société EIFFAGE ROUTE CENTRE EST a été jugée économiquement la plus avantageuse, et pour le lot n°2 : espaces verts, l'offre de base proposée par la société AU CARRE VERT a été jugée économiquement la plus avantageuse,

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

Un marché relatif aux travaux portant sur l'équipement communautaire (EMC) du Val d'Onzon – Aménagement d'une boucle nature, patrimoine et design – lot n°1 : voirie et réseaux divers ouvrages de rétention enterrés, est conclu avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST, sise 17 boulevard Charles Voisin, 42162 Andrézieux-Bouthéon, Siret n° 398 827 113 00141.

Un marché relatif aux travaux portant sur l'équipement communautaire (EMC) du Val d'Onzon – Aménagement d'une boucle nature, patrimoine et design – lot n°2 : espaces verts, est conclu avec l'entreprise AU CARRE VERT, sise 5 rue des Haveurs, ZA Charles Chana, 42230 Roche-la-Molière, Siret n° 800 663 544 00016.

### **ARTICLE 2**

Les délais d'exécution sont les suivants :

- Pour le lot n°1 : voirie et réseaux divers ouvrages de rétention enterrés : tranche ferme : 36 semaines, tranche optionnelle 1 : 16 semaines, tranche optionnelle 2 : 10 semaines.
- Pour le lot n°2 : espaces verts : 24 semaines.

Pour chaque tranche les délais incluent la période de préparation de 8 semaines. Ils partent, pour chaque tranche, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution des prestations lui incombant.

### **ARTICLE 3**

Chaque marché est traité à prix unitaires.

Pour les lots n°1 et n°2 les prix sont révisibles mensuellement.

Pour le lot n°1, le montant global du marché après négociation s'élève à 669 929,80 € HT réparti comme suit :

- part Saint-Etienne Métropole : 488 197,45 € HT (tranche ferme : 447 076,35 € HT, tranche optionnelle 1 : 15 490,10 € HT, tranche optionnelle 2 : 25 631,00 € HT) ;
- part commune de Sorbiers : 181 732,35 € HT.

Pour le lot n°2, le montant global du marché s'élève à 85 032,50 € HT réparti comme suit :

- part Saint-Etienne Métropole : 67 995,00 € HT ;
- part commune de Sorbiers : 18 637,50 € HT.

### **ARTICLE 4**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les budgets suivants :

- budget voirie, section d'investissement, 2014 SORB 170 article 2151 et 2014 SORB 66 article 2151,
- budget eaux pluviales, section d'investissement, 2014 EPLUV 454,
- Plan vélo 2014 CYCLA 441 article 2315.

### **ARTICLE 5**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

### **ARTICLE 6**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 09/10/2023  
Pour le Président, par délégation,  
Le Premier Vice-Président,

Hervé REYNAUD